

REGION GUYANE

CENTRE DE CAYENNE

**PROGRAMME INTEGRE D'AMENAGEMENT RURAL
(PIAR)**

**LES PROJETS DES AGRICULTEURS
SUR LE PERIMETRE DE SAINT-JEAN
(SAINT-LAURENT DU MARONI)**

C. LE BERRE

JUIN 1990

Convention entre le Conseil Régional de la Guyane
et l'Institut Français de Recherche Scientifique
pour le Développement en Coopération (ORSTOM)

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la politique de développement agricole mise en oeuvre par le Conseil Régional de la Guyane, le Centre ORSTOM de Cayenne est sollicité pour effectuer plusieurs études agro-pédologiques et socio-économiques.

L'objet de ces études est défini par les termes d'une convention, signée le 9 mars 1989, entre la Région Guyane et l'ORSTOM, "relative à la mise en place de Programmes Intégrés d'Aménagement Rural (PIAR)".

Celle-ci prévoyait à St-Jean du Maroni sur le Plateau des Mines, "une étude pédologique sur le périmètre ferme AMVA (Association de Mise en Valeur Agricole)", à savoir:

- "une reconnaissance pédologique et cartographie des sols sur une zone de 300 hectares centrée sur la ferme AMVA de St-Jean;

- l'évaluation des projets des agriculteurs".

Dans ce document sont présentés les résultats des travaux socio-économiques, effectués sur le Plateau des Mines.

Ceux-ci visent à connaître les projets agricoles existant sur cette zone.

Ces travaux se rattachent à une activité de recherche plus globale du Centre ORSTOM de Cayenne, concernant les stratégies et les politiques de développement des filières de production, animée par J. MICHOTTE, Directeur de Recherche.

Il existe en Guyane une volonté de développer le secteur agricole. Il s'agit alors de donner aux candidats à l'installation les moyens d'exercer leur activité dans de bonnes conditions techniques et humaines, et de leur permettre d'en tirer un revenu suffisant.

L'étude des exploitations et de l'historique des installations permet d'identifier des blocages au bon fonctionnement des systèmes de production. Ces problèmes bien compris, leur résolution en est facilitée.

Il est également important de connaître les projets des agriculteurs afin de favoriser un développement tenant compte des réalités et des attentes des producteurs.

Ces thèmes sont développés dans l'étude des périmètres agricoles de St-Jean à St-Laurent du Maroni dans le présent document (projets), de la Crique Toussaint à Sinnamary (contraintes à l'installation) et de Rocoucoua à Iracoubo (contraintes à l'installation) dans le cadre de la convention relative à la mise en place des PIAR.

Ils sont complétés par des études agro-pédologiques, traitées à part par B. BARTHES et relatifs à ces trois périmètres (Crique Toussaint, Rocoucoua, St-Jean).

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes concernées par le périmètre agricole de St-Jean du Maroni, qui ont accepté de fournir les informations nécessaires à la réalisation de nos travaux: qu'il s'agisse des agriculteurs et candidats à l'agriculture ou du personnel des services techniques et administratifs liés à la profession.

Ce travail est le dernier d'une série de recherches en Economie Rurale dirigées par le regretté Jean MICHOTTE. Il lui est dédié, en souvenir de son aide et de ses conseils depuis 1987.

PLAN

<u>INTRODUCTION</u>	p. 1
<u>1. HISTORIQUE</u>	p. 2
1.1. 1978: INSTALLATION DE LA FERME PEPINIÈRE, FER DE LANCE DU PERIMÈTRE	
1.2. 1980-1982: ARRIVÉE DES AGRICULTEURS DEVANT "ESSAIMER" AUTOUR DE LA FERME D'ÉTAT	
1.3. 1983-1987: REPRISE DE LOTS JAMAIS MIS EN VALEUR	
1.4. APRES LA PÉRIODE D'INSTALLATION, REcul DES ACTIVITÉS OU ABANDON DES EXPLOITATIONS	
<u>2. BILAN DES ACTIVITÉS</u>	p. 4
2.1. LES AGRICULTEURS EN PLACE	
2.2. LES SPECULATIONS	
a) Surfaces cultivées	
b) Cheptel	
c) Bâtiments, matériel	
2.3. TRAVAIL ET REVENUS	
a) 2 grandes exploitations techniquement viables mais non rentables	
b) 3 exploitations Plan Vert ou fin de Plan Vert en attente	
c) 3 exploitations Bushi Nenge en dehors des problèmes de l'agriculture moderne	
d) 2 exploitations en phase d'installation	
2.4. RESUME DES CONTRAINTES A L'ACTIVITE AGRICOLE	
a) Mise en place de l'appareil de production	
b) Vente des productions et revenus	
c) Communication	
<u>3. PROJETS DES AGRICULTEURS EN PLACE ET DES CANDIDATS</u>	p.11
3.1. QUEL SORT POUR L'AMVA?	
3.2. LES PROJETS DES AGRICULTEURS EN PLACE	
a) Exploitations Plan Vert	
b) Bushi Nenge	
c) Exploitations post-Plan Vert	
d) Récapitulatif	
3.3. LES CANDIDATS A L'AGRICULTURE SUR LE PLATEAU DES MINES	
<u>CONCLUSION</u>	p.15
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p.16
<u>CARTE</u>	p.17

INTRODUCTION

Entre 1976 et 1986, divers aménagements agricoles ont été entrepris en Guyane.

Le "Plan Vert", mis en oeuvre par l'Etat, a conduit à l'installation de 200 à 300 exploitations. Les spéculations choisies pour cette opération étaient les bovins-viande et les citrons limes.

A la suite d'échecs dus en grande partie à l'insuffisance de préparation et de coordination des programmes, un grand nombre d'exploitations sont en difficulté. Assainissement des situations financières et sauvegarde, autant que faire se peut, des investissements rentables sont en 1990, toujours d'actualité. Ces thèmes font l'objet d'audits et de mesures successives ("apurement" de la dette, "restructuration"...) et les aménagements, installations ou aides sont quasiment stoppés depuis 1986.

A terme, le nombre d'exploitations "Plan Vert" reconnues viables devrait tout au plus atteindre quelques dizaines.

En dépit des insuccès et fort des enseignements tirés des expériences précédentes, le développement de l'agriculture guyanaise est toujours à l'ordre du jour. Cependant, les conditions actuelles diffèrent de la période antérieure du Plan Vert:

- la décentralisation confère désormais aux collectivités locales un pouvoir de décision accru;
- le Code Rural définit depuis 1986 (loi et décrets d'application) les procédures réglementaires pour l'aménagement rural, dont Département et Région sont désormais les initiateurs, les administrations telles que la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) accompagnant alors la mise en oeuvre de cet aménagement;
- les faillites passées ont sensibilisé les acteurs du développement agricole à la nécessité de mûrir les projets et de respecter un protocole logique de mise en oeuvre.

Dans ce nouveau contexte, le Conseil Régional de la Guyane a élaboré dans le cadre de son Plan de Développement Régional (PDR) une politique d'aménagement rural connue sous le nom de PIAR (Programme Intégré d'Aménagement Rural). L'accent a été mis sur la nécessité d'une "planification chronologique" et sur celle de réunir au départ toutes les conditions favorables à l'exercice de l'agriculture. Ainsi, selon la Région, les points suivants doivent être pris en compte pour l'installation d'agriculteurs dans le cadre du PIAR:

- choix de terrains à vocation agricole (études pédologiques),
- régularisation de la question foncière (projet de loi),
- choix de spéculations répondant aux besoins du marché intérieur ou extérieur (études de marché),
- information et formation des candidats (stages),
- plan de financement adapté aux systèmes d'exploitation (prêts, subventions),
- mise en place de structures collectives de production, amont et aval (coopératives...).

De plus, la diversité des attentes des candidats à l'agriculture semble être prise en compte puisque sont envisagés plusieurs volets au PIAR, selon le type d'agriculteur intégré au programme: traditionnel, "Plan Vert", jeune agriculteur.

Actuellement, à St-Jean du Maroni, le périmètre du Plateau des Mines -centré sur la ferme pépinière d'Etat- est susceptible de faire l'objet d'un éventuel PIAR. Des agriculteurs, en partie installés par le "Plan Vert", sont présents sur cette zone; quelques candidats à l'agriculture se sont également manifestés. Les modalités de leur insertion dans un PIAR restent à définir par les décideurs.

Dans la présente étude, nous exposerons la nature des projets des agriculteurs en place mais aussi ceux d'éventuels candidats.

Pour mieux saisir le pourquoi et la logique de ces projets, nous rappellerons dans le cas des agriculteurs en place les grandes étapes de leur installation et les contraintes rencontrées par eux.

Il est important de connaître l'histoire des individus et des systèmes de production en place pour comprendre les objectifs poursuivis par les exploitants et la cohérence de leur projet. Cette compréhension est nécessaire au concepteur-aménageur pour prendre en compte les attentes des personnes déjà installées.

De même, s'intéresser à d'éventuels candidats ainsi qu'à leurs projets agricoles doit permettre de mieux caler un programme d'aménagement sur la réalité.

1. HISTORIQUE

Les données proviennent des déclarations des agriculteurs encore présents sur le périmètre (un seul exploitant a abandonné définitivement le périmètre et n'a pas pu être enquêté).

1.1. 1978: INSTALLATION DE LA FERME PEPINIÈRE, FER DE LANCE DU PERIMÈTRE

Au début du Plan Vert, un certain nombre de fermes "pépinières" ont été installées, en divers points de la Guyane. Dans l'esprit du développeur, ces fermes devaient servir de référence aux agriculteurs qui s'installeraient autour, sur des "lotissements agricoles". Elles devaient également fournir les exploitations environnantes en reproducteurs, en boutures de graminées prairiales, etc...

Une telle exploitation pépinière a été mise en place en 1978 au Plateau des Mines, à St-Jean du Maroni (à une vingtaine de km de St-Laurent du Maroni: 12 km de route, 8 de piste).

Cette ferme AMVA, du nom de l'association la gérant, comporte trois ateliers: un troupeau de bovins mené sur prairies, un verger de limes et des bassins d'aquaculture de chevrettes (AMVA: Association de Mise en Valeur Agricole).

Elle est dirigée par un fonctionnaire de la DAF; les travaux sont effectués par trois ouvriers agricoles sous la conduite d'un chef de culture. Une concession de 4 ha à proximité de l'AMVA, a été attribuée à chacun des deux ouvriers Bushi Nenge de cette ferme, ceci pour favoriser la "colonisation" du site.

En dehors des activités agricoles, l'exploitation forestière du site a existé mais n'est plus effective depuis 1980.

1.2. 1980-1982: ARRIVEE DES AGRICULTEURS "PLAN VERT" DEVANT "ESSAIMER" AUTOUR DE LA FERME D'ETAT

Après la mise en place de la ferme AMVA, plusieurs candidats sont installés dans le cadre du "Plan Vert", pour exercer l'agriculture sur le périmètre du Plateau des Mines.

La zone "agricole" est alors sous forêt et comporte une piste forestière. Les lots, une dizaine prévus, couvrent des surfaces de 100 à 200 ha.

Un certain nombre de candidats sont des rapatriés du Pacifique ou de l'océan Indien (Viet-Nam puis Nouvelles-Hébrides, Madagascar) qui ne souhaitent pas résider en France métropolitaine après leur rapatriement. Ces personnes possédaient des exploitations qu'ils ont dû abandonner (indépendance de ces anciennes colonies françaises). Ils entendent parler de la Guyane et du Plan Vert et pensent pouvoir retrouver des conditions voisines de celles qu'ils ont connues auparavant (climat, techniques culturelles) et pratiquer l'agriculture qu'ils considèrent comme leur métier.

Ils s'installent en famille (parents, frères et soeurs) sur trois exploitations; deux se constituent en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

Deux autres candidats s'installent également. L'un, marié, est métropolitain. L'autre, accompagné de son frère, a vécu dans le Pacifique mais est Hollandais; ces derniers ont entendu parler du Plan Vert en Europe mais arrivent juste après les installations du Plan.

Les candidats doivent mettre en place leur exploitation, grâce à un plan d'aides publiques sur 4-5 ans (subventions et prêts). Les agriculteurs font déforester leurs terrains à plus ou moins grande échelle; ils bâtissent leurs logements, aménagent des chemins d'accès, plantent les prairies, clôturent, construisent des bâtiments d'élevage (pour bovins, porcins ou volaille), certains plantent des arbres fruitiers, cultivent des légumes divers.

L'exploitant hollandais achète un bulldozer, il déforeste une partie de son terrain et effectue également des travaux sur les autres exploitations y compris à l'AMVA.

Cette première phase, dans la logique du "Plan Vert", voit donc s'installer la ferme pépinière, ainsi que deux exploitants Bushi Nenge, ouvriers sur cette ferme. Quatre autres exploitations "Plan Vert" s'implantent, une cinquième "fin de Plan" également.

1.3. 1983-1987: REPRISE DES LOTS JAMAIS MIS EN VALEUR

En plus des premiers candidats évoqués précédemment, divers autres ne se sont jamais installés, probablement découragés par les conditions difficiles d'installation. Les lots vacants, de surfaces importantes, sont morcellés et attribués à de nouveaux candidats. Là non plus, toutes les attributions ne sont pas suivies de réalisations concrètes.

Un agriculteur, métropolitain, s'installe sur ses propres fonds. Il travaille à temps partiel et le niveau des réalisations est modeste: quelques hectares défrichés (sur un total de 80 ha en bail) et un ou deux ha plantés d'agrumes et de bananes. Il s'associe par la suite à un Hollandais sur ce terrain en bail et conserve à son nom 5 ha en concession.

On note également, l'arrivée d'un autre Bushi Nenge, apparenté aux précédents, qui s'installe sur place et pratique l'abattis.

Il existe quelques traces d'abattis ici ou là. Un des agriculteurs autorise d'ailleurs des Bushi Nenge de St-Laurent, à planter sur son terrain inexploité.

Les trois installations mentionnées pour cette deuxième période (dont une en association) sont postérieures au "Plan Vert" et n'en font pas partie.

1.4. APRES LA PERIODE D'INSTALLATION: REcul DES ACTIVITES OU ABANDON DES EXPLOITATIONS

Les exploitations du site sont mises en place avec difficulté, hormis les abattis qui ne demandent pas de gros investissements. Les difficultés ne permettent pas de mener les installations à leur terme. L'avenir des exploitations "Plan Vert" est incertain et remis entre les mains des décideurs (audits, restructuration, apurement de la dette) depuis 1985. On note un recul voire l'abandon des activités.

L'AMVA est sur la sellette et le devenir de cette structure reste à déterminer. Un agriculteur (métropolitain) quitte la Guyane, son exploitation est à l'abandon. L'un des frères hollandais s'en va également.

Sur les trois autres exploitations (deux en GAEC), plusieurs personnes quittent définitivement le périmètre.

2. BILAN DES ACTIVITES PRESENTES

2.1. LES AGRICULTEURS EN PLACE

En avril 1990, on dénombre dix exploitations:

- 1'AMVA,
- 3 exploitations issues du Plan Vert (dont 2 en GAEC),
- 3 exploitations "post-Plan Vert", 2 d'entre elles intéressent une même personne (une fois en association),
- 3 exploitations de Bushi Nenge (abattis surtout).

Sur 3 exploitations, dont une "Plan Vert", une association et une concession, les agriculteurs ne résident pas (logement à St-Laurent); des sans-abri, jeunes Européens marginaux, occupent cependant l'une des exploitations avec l'accord du propriétaire.

Sur une autre, plus personne n'a d'activité agricole mais deux familles continuent à résider sur place. Sur la troisième exploitation "Plan Vert", plusieurs familles résident mais ne travaillent pas toutes à l'agriculture. Les parents, en âge de prendre leur retraite depuis plusieurs années, continuent à y travailler avec l'aide d'un jeune fils.

Le chef de culture de l'AMVA réside sur place ainsi que les trois familles Bushi Nenge; l'exploitant hollandais également.

Au total, on dénombre une quarantaine de personnes dont la moitié d'enfants, sur le site. Un ramassage scolaire est d'ailleurs effectué depuis 5 ans, subventionné par le Conseil Général.

Le statut foncier est en général à peu près régularisé (3 concessions, sinon baux).

2.2. LES SPECULATIONS

a) Surfaces cultivées

On compte environ 500 ha déforestés pour les dix exploitations.

Un peu plus de 300 ha sont enherbés sur cinq exploitations; deux exploitations, dont l'AMVA, occupent l'essentiel de ces surfaces.

Cinq exploitations possèdent un verger (limes essentiellement), soit une quinzaine d'hectares au total; on observe en plus quelques arbres fruitiers, à usage d'autoconsommation essentiellement.

Les surfaces en vivrier sont principalement le fait des Bushi Nenge (manioc, bananes...); on observe quelques autres petites bananeraies. On obtient une demi-douzaine d'hectares au total.

b) Cheptel

Le cheptel est moins important qu'il ne l'a été. Il reste actuellement deux principaux troupeaux bovins (dont celui de l'AMVA de 450 têtes), au total 700 têtes environ (zébus, limousins et croisés). On dénombre quelques têtes supplémentaires ici ou là (1 à 5 têtes sur 3 exploitations).

Plusieurs porcheries ont disparu. Il reste quelques bêtes sur une exploitation. Les volailles sont peu nombreuses.

On note la présence de quelques caprins et de chevaux pour la manipulation des troupeaux bovins.

Il existe également un hectare de bassins à chevrettes en service (AMVA).

c) Bâtiments, matériel

On trouve des bâtiments d'élevage sur cinq exploitations, certains sont à l'abandon faute d'animaux.

Du matériel existe sur les exploitations "Plan Vert" (tracteur, chenillard, camion frigorifique...), dans plusieurs cas il est en panne.

Même sur les exploitations fonctionnant encore, le matériel est régulièrement immobilisé faute de temps ou d'argent pour acheter une pièce manquante qu'il faut faire venir, au mieux de Cayenne, sinon de métropole.

2.3. TRAVAIL ET REVENUS

Le travail fourni a également diminué par rapport à une situation antérieure.

a) 2 grandes exploitations techniquement viables mais non rentables

L'AMVA continue d'employer quatre personnes à temps plein (un chef de culture, trois ouvriers), éventuellement de la main-d'oeuvre occasionnelle. Le directeur a quitté l'exploitation et n'a pas été remplacé. Le chef de culture doit quitter prochainement la Guyane, mais sera remplacé. Les productions sont commercialisées: chevrettes sur St-Laurent (150 kg/mois) par réseau, bovins aux camps de réfugiés (100 bêtes/an) ainsi que les limes, elles sont aussi exportées aux Antilles par l'intermédiaire d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique).

Sur l'autre grande exploitation, il reste les parents (âgés) et un jeune fils; les autres enfants, auparavant membres actifs du GAEC, donnent à l'occasion un coup de main. Ceux-ci travaillent à l'extérieur actuellement. Des bovins sont commercialisés à St-Laurent; des revenus annexes sont recherchés par le biais d'activités touristiques (gîte rural...).

En dehors de ces deux grandes exploitations, les activités sont réduites comme nous le décrivons ci-dessous.

b) 3 exploitations Plan Vert ou fin de Plan Vert dans l'attente

Deux exploitations Plan Vert sont à l'abandon (pas de nouveaux investissements, ni d'injection de travail), l'un des agriculteurs récolte néanmoins les fruits de son verger et les commercialise à St-Laurent. L'autre exploitation, en GAEC, ne comporte aucune activité agricole et ne dégage aucun revenu; les maris travaillent à l'extérieur.

Une troisième exploitation est de taille réduite; l'agriculteur, handicapé, perçoit une pension. Les produits sont autoconsommés, divers ateliers ont été tentés puis abandonnés faute de rentabilité. Moins d'un hectare de bananes vient d'être planté récemment.

c) 3 exploitations Bushi Nenge en dehors des problèmes de l'agriculture moderne

Les trois exploitations de Bushi Nenge produisent des végétaux divers et du couac pour l'autoconsommation et la vente (marché); l'une d'elles possédait un bovin qui vient d'être vendu. Deux des exploitants sont également ouvriers agricoles sur l'AMVA.

d) 2 exploitations en phase d'installation

L'exploitation en Société Civile Agricole (association d'un métropolitain et un Hollandais du Surinam, entrepreneur) ne produit rien actuellement, une trentaine d'hectares ont été abattus. L'un et l'autre des associés ont des revenus extérieurs. Le métropolitain a également une concession dont la moitié de la surface a été abattue.

2.4. RESUME DES CONTRAINTES A L'ACTIVITE AGRICOLE

L'historique a mis en évidence les différentes étapes de la colonisation du périmètre agricole de St-Jean; nous avons indiqué que les installations se sont heurtées à divers obstacles qui expliquent le marasme actuel de l'agriculture sur le site.

L'objet de ce paragraphe est de faire une rapide synthèse de ces contraintes rencontrées par les différents agriculteurs.

On peut distinguer, on l'a vu, trois grands types d'exploitations:

- Plan Vert ou "post-Plan Vert", dans une logique d'installation aidée;
- Bushi Nenge, à base d'autofinancement et d'abattis;
- autre: pas de financement public, système de culture fixe.

Ces exploitations ne sont pas toutes confrontées à des difficultés identiques.

a) Mise en place de l'appareil de production

Dans un premier temps, les obstacles se manifestent pour la mise en place de l'appareil de production qui se fait à partir d'un terrain sous forêt.

L'établissement de l'appareil de production est une contrainte essentiellement pour les exploitations non itinérantes: les aménagements sont importants, le temps (lenteur de croissance des cultures pérennes, de l'élevage bovin), le travail et les capitaux (pour déforestation, chemins, bâtiments d'exploitation, matériel, cheptel, plants...) exigés sont importants, d'autant plus que le projet est ambitieux et prévu sur un laps de temps court.

Aucune des exploitations du site n'a réuni à la fois les fonds et la main-d'oeuvre nécessaires (certaines exploitations comprennent plusieurs familles donc plusieurs travailleurs, mais doivent mettre en place des systèmes importants qui puissent nourrir tout le monde).

Les problèmes d'installation sont accentués lorsque les familles concernées doivent également prévoir la construction de leur logement.

* Les exploitations Plan Vert ont souffert lors de leur mise en place de deux handicaps principaux: plan de financement déficient, options techniques imposées.

Les exploitants du périmètre ont été rapidement confrontés à de graves difficultés liées à la mauvaise coordination du plan agricole qui devait prendre en charge leur installation. Beaucoup d'entre eux ont souffert de ce qu'ils considèrent comme un "diktat" de l'administration.

Ainsi les financements n'arrivèrent pas toujours à temps puis ont été supprimés pour certains. Les animaux importés obligatoirement du Panama arrivaient dans un état lamentable (au moins 50% de mortalité durant le transport ou peu après l'arrivée pour les premières cargaisons). Des engrais ont été livrés par conteneur (la quantité étant fixée par les services administratifs), durant la saison des pluies, alors que les bâtiments n'étaient pas finis (10 ans après, certains stocks ne sont pas épuisés).

Un certain arbitraire, une certaine incohérence de la part de ceux-là qui devaient les aider à s'installer a été difficile à accepter par les agriculteurs; il en a découlé un climat psychologique difficile ("on raconterait tout ce qui s'est passé, on ne nous croirait pas; on nous prendrait pour des fous").

Ces agriculteurs avaient déjà une longue expérience de leur métier et étaient donc conscients des erreurs ou de l'incompétence qui les entouraient. Ils trouvèrent également injuste que divers organismes aient tiré parti de ce plan de développement agricole (bénéfices sur les importations...) à leurs dépens, alors qu'eux-mêmes étaient en difficulté.

* Les exploitants hors Plan Vert (culture fixe) ont été limités souvent par leur disponibilité (ils avaient en général une autre activité) ou par leur capacité limitée d'autofinancement.

b) Vente des productions et revenus

Lorsque les obstacles à la mise en place des systèmes de production ont pu être surmontés, d'autres difficultés ont surgi, celles des systèmes en production et du revenu.

* Dans le cas des exploitations du Plan Vert, il n'a pas toujours été possible de vendre les productions dégagées: cas des citrons au début (il a été alors conseillé de couper les citronniers pour les utiliser comme porte-greffes pour d'autres espèces), cas des légumes comme les concombres, cas des animaux. Le problème des débouchés s'avère donc être une contrainte forte pour les agriculteurs du périmètre.

De plus, l'AMVA est ressentie par certains agriculteurs comme une concurrence déloyale puisque mieux armée qu'eux pour décrocher un marché (plus grandes quantités à proposer, subventions...).

Quand il était possible d'écouler la production, se posait alors la question de la rentabilité économique: le prix de vente n'était pas toujours suffisant afin de permettre de dégager un revenu (pour vivre bien sûr mais également pour faire face à divers frais: ainsi l'un des exploitants ne peut pas payer le loyer de son bail emphytéotique qui s'élève à près de 7000F annuels).

De plus, il n'est pas facile d'affronter à St-Laurent la concurrence de certains produits surinamiens.

* Les agriculteurs hors Plan Vert ont rencontré des difficultés variées. Un poulailler assez important a été abandonné faute de rentabilité; le même producteur a cessé l'élevage ovin faute, selon lui, d'un prix de vente assez élevé.

Un autre exploitant n'a finalement pas pu mener ses projets comme il le souhaitait faute de financement personnel suffisant; c'est pourquoi il s'est associé (Société Civile Agricole) récemment à une personne disposant de capitaux.

Notons également que les prélèvements sociaux (AMEXA) élevés pour certaines productions ont été un obstacle dans un cas et ont conduit à l'abandon des spéculations en question.

c) Communication

Enfin, les difficultés inhérentes à la mise en place de l'appareil de production (gros travaux à effectuer dans un milieu vierge, inorganisation des opérations) ont été aggravées, pour les exploitations Plan Vert, par l'éloignement du site.

Les problèmes de transport et communication (distance de Cayenne, état des routes et pistes, absence de téléphone) augmentent les difficultés, accentuent les coûts, retardent les échéances, etc.

L'isolement, l'insuffisance des moyens de communication n'ont pas permis aux agriculteurs de saisir des marchés occasionnels (un client ne pouvait les appeler, le coût du transport sur Cayenne ne permettait pas d'avoir des produits compétitifs, pour une réparation les délais étaient très longs).

La piste était au début en très mauvais état; actuellement son entretien n'est pas toujours assuré et il se pose le problème de savoir de qui ressort cet entretien.

Cet isolement est également difficile psychologiquement.

Il faut cependant noter que certains candidats, recherchant espace et tranquillité (rapatriés en particulier), se sont volontairement installés sur un site éloigné de Cayenne, dans des conditions "pionnières" et difficiles. Leur confiance dans l'"Administration" a-t-elle été trop grande? (administration dont ils dépendaient entièrement pour leurs financements et investissements). Leur expérience, acquise dans un environnement physique et humain différent de celui de la Guyane, n'était sans doute pas entièrement transposable (mésévaluation par exemple des difficultés locales de commercialisation et d'organisation de la profession).

RECAPITULATIF DES INSTALLATIONS

ET DES PROJETS

	Type d'exploitation	Origine exploitants	Résidents 1990 (rés. début)	Travaillant encore	spéculations		autres revenus	projets
					mises en place	encore en place-1990		
phase I: Plan Vert et induit	ferme AMVA pépinière	fonctionnaire salariés	1 pers.	4 pers.	bovins limes chevrettes	bovins limes chevrettes	-	vocation à redéfinir (formation?)
	Plan Vert GAEC	rapatriés	6 familles (3 familles)	2 pers.	bovins légumes maracudja	bovins-porcins	tourisme rural	retraite des parents
	Plan Vert	métropolitains	néant (1 ménage)	néant	bovins limes porcins	néant (verger abandonné)	-	-
	Plan Vert GAEC	rapatriés	2 familles (3 familles)	2 familles	bâtiments pour porcs qqs bovins	néant	emplois salariés	si aides: laitières porcs
	Plan Vert	rapatriés	néant (2 familles)	+ ou - 1 pers.	limes porcs	limes récolte seult	-	tourisme rural (aides)
	genre abattis	Bushi Nenge	1 famille	famille	abattis + jardin de case	abattis + jardin	ouvrier AMVA	retraite
	idem	idem	idem	idem	abattis + jardin de c. 1 bovin	abattis + jardin	ouvrier AMVA	-
	post-Plan Vert	Hollandais du Pacifique	1 pers. (2 frères)	1 pers.	fruitiers poulailler ovins-caprins bananiers	fruitiers qqs caprins bananiers	pension (déforestation) au bull	déforestation laitières (autofinancement)
	genre abattis	Bushi Nenge apparenté aux précédents	1 famille	famille	abattis + jardin de case	abattis + j. de case	?	-
Phase II: reprise de lots abandonnés	diversifiée concession	métropolitains	néant	1 personne + salarié occasionnel	bananiers agrumes	abattage	emploi salarié	maison-fruitiers fleurs... association à concrétiser
	société civile agricole bail	Hollandais du Surinam + métro. (cf ci-dessus)	néant	salariés occasionnels	-	abattage	agriculture (Surinam) transport aérien	association à concrétiser melon d'eau volaille intensif (autofinancement)

3. PROJETS DES AGRICULTEURS EN PLACE ET DES CANDIDATS

3.1. QUEL SORT POUR L'AMVA?

La vocation "pépinière" des fermes d'Etat tend à être dépassée; de plus ces exploitations n'ont pas échappé aux difficultés financières et coûtent cher aux collectivités. A l'heure actuelle, il est possible que l'AMVA de St-Jean soit intégrée dans un projet de développement de la formation agricole et elle pourrait servir de cadre à l'enseignement agricole. Le débat concernant cette évolution est en cours entre administration, collectivités locales et profession.

3.2. LES PROJETS DES AGRICULTEURS EN PLACE

a) Exploitations Plan Vert

Trois des exploitations sont concernées par le plan de restructuration du Plan Vert, ce qui laisse les familles plus ou moins dans l'expectative tant que le verdict final n'a pas été rendu.

De plus, les installations et les débuts de l'activité agricole ayant été difficiles, ces exploitants sont relativement désabusés et dans l'ensemble plutôt prudents quant à l'idée de relancer des activités agricoles nouvelles.

Les dernières modifications sur ces exploitations "Plan Vert" vont d'ailleurs plutôt dans le sens d'un recul des activités agricoles et de l'occupation du terrain.

Sur la principale exploitation (autre que l'AMVA), les parents doivent prendre leur retraite; il paraît difficile que le dernier fils travaillant à temps plein sur l'exploitation puisse maintenir seul sur cette grande exploitation (troupeau bovin essentiellement).

L'exploitant qui continue à récolter son verger espère pouvoir vivre de cette production et envisage une diversification vers le tourisme (gîte rural...), poussé par l'opportunité d'aides publiques dans ce domaine. L'abandon de l'agriculture et la reconversion lui semblent difficiles: "l'agriculture c'est ce que je sais faire". Même sans grande valeur son terrain est tout ce qu'il possède (rapatrié) et l'abandonner reviendrait pour lui à se retrouver à la rue.

La troisième exploitation "Plan Vert", actuellement sans activité agricole, ne devrait pouvoir à nouveau fonctionner qu'avec une intervention publique (aides, prêts...) car la capacité d'autofinancement est réduite; cependant l'administration ne semble pas disposée à financer cette relance. Les spéculations susceptibles d'intéresser ces agriculteurs sont les porcins et les vaches laitières (possibilité de commercialisation auprès d'un fabricant de yaourts de St-Laurent). Finitions et aménagement des maisons sont à présent les objectifs de ces familles: les efforts se portent donc sur l'amélioration du cadre de vie plutôt que sur celle de l'outil de production. Une activité agricole à temps partiel, financée par l'activité extérieure, ne semble pas

actuellement envisagée (pas assez de temps à consacrer à l'exploitation dans ce cas de figure).

Sur ces exploitations "Plan Vert" restantes, le nombre total de résidents a diminué depuis la période d'installation mais ceux qui restent se considèrent "chez eux" ("nous avons tout construit ici à partir de la forêt, c'est chez nous") et n'envisagent pas pour l'instant de résider ailleurs. Rappelons qu'il s'agit dans ces trois cas de rapatriés.

b) Bushi Nenge

L'avenir des trois familles Bushi Nenge est en partie lié à celui de l'AMVA: deux des chefs de famille y sont ouvriers agricoles; on note que l'un d'eux doit partir à la retraite dans deux ans. L'installation du troisième a été induite par la présence des deux autres; un éventuel départ de ces derniers pourrait peut-être remettre en cause son implantation. Toutefois, on peut penser qu'ils sont relativement stabilisés puisque leurs terrains sont en concession.

c) Exploitations post-Plan Vert

L'agriculteur d'origine hollandaise arrivé à la fin du Plan Vert, projette de déforester de nouvelles surfaces sur son terrain avec son bulldozer et des fonds personnels. Il envisage de planter de l'herbe et d'acquérir une quinzaine de vaches laitières. Il vise une implantation progressive, au rythme que lui permettront ses ressources et sa disponibilité. Dans un premier temps, il comptait bénéficier de la dynamique du Plan Vert (financements). Mais d'une part, il est arrivé un peu trop tard et d'autre part, il s'est heurté indirectement aux aléas de ce plan puisqu'il n'a pas été payé pour un certain nombre de travaux effectués chez des agriculteurs "Plan Vert" qui étaient confrontés à des difficultés financières.

Les deux derniers exploitants, associés, évoquent l'implantation de cultures telles que le melon d'eau et celle d'un poulailler dans le but d'une commercialisation. Le travail serait effectué par de la main-d'oeuvre salariée. La personne d'origine hollandaise possède une exploitation au Surinam (vaches laitières, riz...) et assure à bord de son avion la liaison aérienne quotidienne entre le Surinam et St-Laurent. L'installation à St-Jean est une manière de prévoir d'éventuelles difficultés au Surinam (désorganisation économique, insécurité). Avant tout, les travaux de nettoyage du terrain doivent être effectués (en cours). L'autre associé, métropolitain, serait gérant de la société.

Ce dernier a également 5 ha de concession, dont une partie déforestée. Il a l'intention de construire une maison, d'implanter des arbres fruitiers, du vivrier, des plantes médicinales ou ornementales.

On note que ces exploitants veulent mener leurs projets comme ils l'entendent, à leur rythme, en fonction de leurs capitaux et selon leur préférence pour certaines spéculations.

d) Récapitulatif

Finalement, il ressort que les agriculteurs installés sur le périmètre avec l'aide de l'Etat sont dépendants de la suite que les autorités publiques vont donner à cette opération. Ils n'ont pas mis en place de systèmes agricoles alternatifs, et dans l'attente la solution reste pour beaucoup de chercher des revenus extérieurs.

Les exploitants installés sur leur propres fonds ont établi des systèmes de production de taille réduite, ne produisant pas ou peu, et disposent de revenus extérieurs. Les modifications à venir sont à la mesure des sommes personnelles disponibles.

Le cas des Bushi Nenge est un peu différent puisqu'ils autoconsomment une part de leur production, que la commercialisation des produits passe par des circuits déjà existants (marché... certes les débouchés et les prix ne sont pas garantis) et que, pour au moins deux d'entre eux, il s'agit d'une double activité (ouvriers sur l'AMVA). Les situations sont donc plus ou moins stables, tant que le projet familial ou un élément extérieur majeur n'évoluent pas.

3.3. DES CANDIDATS A L'AGRICULTURE SUR LE PLATEAU DES MINES

Nous avons également rencontré cinq autres personnes: quatre ont envisagé à un moment donné de s'installer sur le Plateau des Mines; une autre est actuellement encore candidate à l'agriculture sur le Plateau des Mines.

En 1985-86, des lots "Plan Vert" jamais mis en valeur ont été morcellés en vue d'une nouvelle attribution. Diverses personnes se sont alors manifestées mais aucune ne s'est vraiment installée. Nous avons pu en interroger deux. L'un de ces candidats, Guyanais âgé de 31 ans alors, possédait déjà une concession route de St-Jean sans possibilité d'extension; il souhaitait s'agrandir (bovins). Ne sachant pas s'il pouvait cumuler deux titres fonciers, il a abandonné son projet.

L'autre, Guyanais âgé de 22 ans alors et sortant du lycée agricole, ne pouvait fournir l'apport personnel demandé dans le plan d'installation (de l'ordre de 100.000F).

Plus récemment, l'abandon d'une des exploitations "Plan Vert" du Plateau des Mines a suscité des demandes de reprise du terrain en question. Les deux candidats enquêtés étaient attirés par les infrastructures existantes (piste, zone déforestée, bâtiments...), voire la perspective de nouvelles infrastructures (électricité, téléphone) sur le périmètre. Cette exploitation faisant partie du plan de restructuration, son sort n'est pas réglé et la réattribution n'est, pour l'instant, pas possible selon la DAF.

L'un des candidats était une SICA (Société d'Intérêt Collectif et Agricole) mise en place par le Conseil Régional pour la culture et la distillation de plantes médicinales. Cette SICA avait envisagé de s'installer sur les terrains AMVA, puisqu'il était question que cette structure soit démantelée, mais cela n'a pas été possible.

Les autres candidats sont deux frères d'origine hollandaise, exploitants forestiers et propriétaires d'une scierie à St-Laurent. Ils étaient auparavant implantés au Surinam. Ces entrepreneurs souhaitent investir dans l'agriculture, maintenant que leur entreprise de bois est bien assise. Ils voient là une possibilité de rentabiliser leur matériel d'exploitation forestière et plus globalement de tirer des bénéfices. L'un d'eux a eu une expérience agricole en Hollande, sur l'exploitation parentale. Ils sont à la recherche d'informations sur les spéculations rentables en Guyane, sur les marchés à l'exportation, et ont contacté le conseiller agricole de la zone. Finalement, le terrain visé n'étant pas disponible, ils envisagent de s'installer sur leur concession forestière (à proximité de St-Laurent sur la RN1).

Il reste actuellement une candidate à l'agriculture sur le Plateau des Mines. Cette dame, âgée de 23 ans, est issue du milieu agricole. Ces parents, rapatriés du Pacifique, se sont installés dans l'agriculture en Guyane à l'époque du Plan Vert. Elle envisage plusieurs spéculations: bovins, volailles diverses, et souhaite avoir recours aux aides publiques à l'installation. Son plan d'installation est à l'étude. Son mari, apparenté à l'une des familles déjà installée sur le périmètre, travaille à St-Laurent.

Enfin, on peut signaler diverses velléités d'installation. Citons par exemple le cas d'un parent d'une autre famille rapatriée installée sur la zone, qui chercherait un terrain et envisagerait une implantation sur le Plateau des Mines.

Il ressort de ces quelques entretiens avec des candidats à l'agriculture, qu'un attrait pour le site du Plateau des Mines s'exerce par l'existence de terrains accessibles ouverts à l'agriculture, par la présence d'infrastructures (piste, déforestation-bâtiments dans le cas de reprise) mais aussi l'espoir de nouveaux travaux ("il y aura peut-être l'électricité").

On note qu'il s'agit de candidats possédant une formation/expérience agricole ou une surface économique sûre (appui du Conseil Régional, investisseurs privés). On remarque la présence d'agents économiques provenant du Surinam, disposant de fonds propres, ayant éventuellement une expérience agricole au Surinam (cas aussi de l'un des associés de la Société Civile Agricole en tout début d'installation) et qui cherchent à poursuivre leurs activités sur le territoire français car l'insécurité augmente dans leur pays.

CONCLUSION

La ferme pépinière (AMVA) s'est établie en 1978 sur le périmètre du Plateau des Mines à St-Jean du Maroni, alors zone de forêt. Plusieurs exploitations ont été mises en place aux alentours, dans le cadre du Plan Vert. Quelques autres exploitations se sont installées par la suite sur le site: abattis de Bushi Nenge, exploitations "post-Plan Vert".

Les difficultés à l'installation ont été nombreuses, en particulier pour les exploitations Plan Vert, puisqu'il fallait mettre en place un appareil de production à partir de terrains sous forêt. Contraintes financières ou de main d'oeuvre insuffisante se sont ajoutées à la mauvaise coordination du Plan. Les débouchés et la rentabilité des productions n'ont pas souvent été assurés. Tout ceci a été aggravé par l'éloignement et l'isolement de la zone.

Actuellement, les activités ou investissements sont réduits. L'AMVA devrait changer de vocation, les pourparlers sont en cours (formation?).

Les exploitants du Plan Vert, en difficulté, sont devenus méfiants vis-à-vis de nouveaux projets agricoles surtout s'ils leur sont suggérés par l'administration ou les collectivités. Ils attendent l'issue de la restructuration et cherchent des revenus non agricoles (emploi en ville, tourisme rural). Le recul de l'occupation agricole n'est pas exclue pour l'avenir.

Les agriculteurs hors Plan Vert, installés sur fonds propres, envisagent de nouvelles spéculations à la mesure de leurs disponibilités et ne sont pas forcément favorables à une prise en charge publique qui leur ferait perdre une partie de leur indépendance. Pour l'instant aucun projet conséquent n'a pu être réalisé.

Les familles Bushi Nenge ont des activités agricoles relativement stables (abattis pour l'autoconsommation et vente des surplus) et indépendantes des aides massives jusqu'alors envisagées; leur présence dépend en partie de l'avenir de l'AMVA sur laquelle plusieurs sont ouvriers.

De nouveaux candidats semblent disposés à s'installer, d'autant plus qu'ils pourront reprendre des terrains déjà déforestés ou aménagés et bénéficier de nouvelles infrastructures (électricité).

Finalement, malgré les difficultés des activités économiques du périmètre, cette zone constitue un lieu de vie pour une quarantaine de personnes.

BIBLIOGRAPHIE

BARTHES B. - Possibilités d'extension du périmètre de Crique Toussaint (Sinnamary). Etude agro-pédologique - ORSTOM, Cayenne, 1989, 15 p.

- Note sur le désenclavement du secteur Est du périmètre de Crique Toussaint (Sinnamary). Proposition de tracé de pistes - ORSTOM, Cayenne, 1989, 5 p.

- Cartographie des sols, propriétés agronomiques et possibilités d'extension de Rocoucoua-Sud (Iracoubo) - ORSTOM, Cayenne, 1990, 22 p. + cartes.

- Cartographie des sols sur le périmètre de St-Jean (St-Laurent du Maroni) - ORSTOM, Cayenne, à paraître (titre provisoire).

LE BERRE C. - L'élevage bovin dans les petites exploitations de la piste de St-Elie (Sinnamary - Guyane). Aspects socio-économiques et agronomiques - ORSTOM, Cayenne, 1988, 114 p.

- Identification des contraintes socio-économiques à l'installation d'agriculteurs sur le périmètre de Crique Toussaint (Sinnamary) - ORSTOM, Cayenne, 1989, 24 p.

- Identification des contraintes socio-économiques à l'installation d'agriculteurs sur le périmètre de Rocoucoua (Iracoubo) - ORSTOM, Cayenne, 1990, 35 p.

- Organisation et fonctionnement du marché central de Cayenne. Synthèse - ORSTOM, Cayenne, 1989, 77 p.

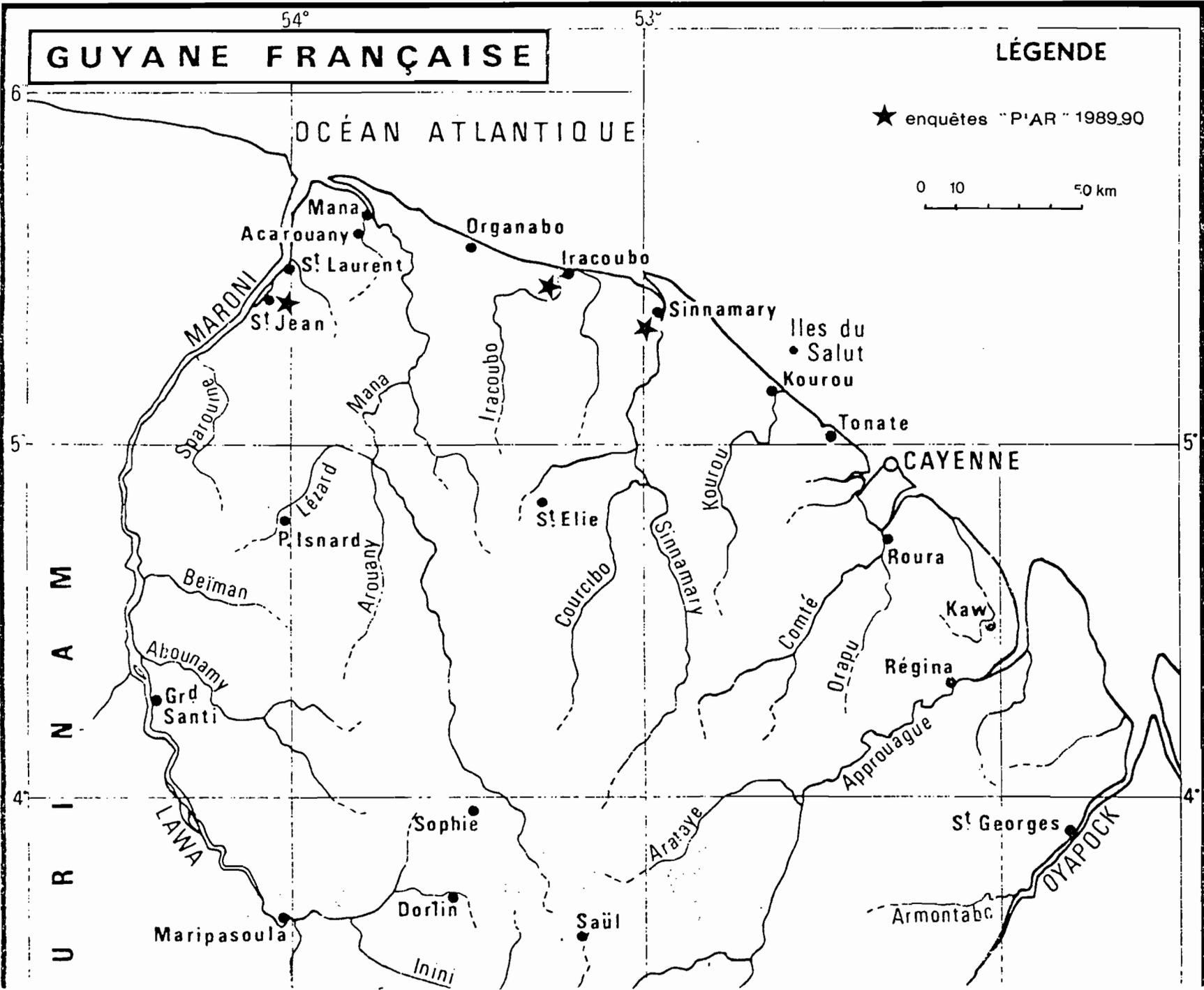
Plan Régional de Développement Economique , Social et Culturel. IXe plan. 1984-1988 - Conseil Régional de la Guyane, Cayenne, 1984; cf. p. 18: "L'accélération du développement de l'agriculture et de l'élevage".

GUYANE FRANÇAISE

LÉGENDE

★ enquêtes "P'AR" 1989,90

0 10 50 km



RESUME

Entre 1978 et 1982, dans le cadre du Plan Vert, une ferme pépinière et quelques exploitations ont été installées sur le périmètre de St-Jean. Quelques autres implantations "hors Plan Vert" ont suivi, portant à une dizaine le nombre d'exploitations.

Les contraintes à l'activité agricole des exploitations de type moderne ont été importantes, d'ordre financier ou relatives aux débouchés.

Dans ce contexte difficile, les projets s'avèrent peu nombreux; seuls des systèmes d'exploitation peu exigeants (abattis) semblent ne pas poser de problèmes importants, sinon les projets dépendent du niveau des apports personnels ou de la perspective d'aides nouvelles. Presque tous les exploitants ont des revenus non agricoles, certains ont totalement abandonné l'agriculture.

Quelques personnes sont candidates à l'agriculture sur le site, attirées par les infrastructures existantes ou susceptibles d'être installées.

MOTS-CLES: développement agricole - lotissement - encadrement - installation - projets - Guyane - St-Jean du Maroni.